



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 47141

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les demandes exprimées par l'association départementale Moselle et de la Ligue contre la violence routière (LCVR). Cette association réitère sa proposition de voir en place une véritable réforme en profondeur du permis de conduire afin que cet examen se transforme et soit appelé « contrat de conduite », incluant une vraie formation à la sécurité routière, aux dangers et aux moyens de les éviter, ainsi qu'une information aux gestes et aux comportements utiles sur les lieux d'un accident. Elle souhaite par ailleurs que ce contrat de conduite soit révoquant pour une faute grave commise par les jeunes conducteurs au cours des deux premières années et prenne la forme d'un « contrat de conduite probatoire » afin d'éviter cette hécatombe chez les quinze-vingt-quatre ans. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47141

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3369